

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 20/12/2017 Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

ID: 023-200067189-20171219-20170204-DE

2017-204

5L04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/204

Objet: ATTRIBUTION DES AIDES DANS LE CADRE DE L'ACTION EDUCATIVE LOCALE

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRE et PATAUD.

Pouvoirs:

- 1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
- 2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
- 3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
- 4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
- 5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
- 6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
- 7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
- 8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
- 9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
- 10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
- 11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.

<u>Suppléances</u>: Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRE – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

| En exercice | Présents | Votants | | | | | |
|-------------|----------|-------------|-------|-----|---------------|--|--|
| 67 | 43 | 54 | | | | | |
| Pour | Contre | Abstentions | Blanc | Nul | Refus de vote | | |
| 54 | - | - | - | - | *** | | |

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

SLOW

ID: 023-200067189-20171219-20170204-DE

Vu la délibération n°2017/090 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2017 adoptant le budget principal 2017, dont l'enveloppe prévisionnelle dédiée au soutien des associations

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes n°2017/126 du 29 juin 2017

M. Le Président rappelle que les propositions de subventions des projets d'activités présentés par les associations dans le cadre de l'appel à projets pour les activités péri-éducatives ont été mises en suspens suite à la parution du décret du 27 juin 2017 permettant aux communes de choisir le maintien ou non de la semaine à 4,5 jours.

Sur le nouveau territoire intercommunal seules les écoles de Bourganeuf et de Saint Dizier Leyrenne ont maintenu la semaine à 4,5 jours incluant les temps d'activités péri éducatives.

Lors de la réunion organisée par la communauté de communes avec les représentants des communes gestionnaires de sites scolaires, la mairie de Saint Dizier Leyrenne a souhaité que l'offre d'activités de la communauté de communes soit maintenue sur la nouvelle année scolaire 2017-2018.

La commission Culture et Vie Associative a rencontré à l'occasion de deux temps d'échanges et de planification, les associations qui avaient déposé des projets. Ceci afin d'étudier non seulement les possibilités d'intervention sur l'école de St Dizier Leyrenne (APE), mais aussi la mise en œuvre des actions dehors des temps périscolaires (AEL).

La commission « Culture et Vie associative » s'est réunie le mardi 12 décembre pour étudier les demandes de subventions des associations et propose d'attribuer les aides suivantes :

| Structure | Thème | Période | Jour | Public | Proposition de subvention |
|---|--|----------------------------------|---|---------------|---------------------------------|
| Site de Pratiques Théâtrales Lavauzelle (23250 Janaillat) | Atelier théâtre (APE) | 3 | mardi | CM1 > CM2 | 393,00€ |
| Les Amis de la Pierre de Masgot (23480 Fransèches) | Atelier taille de pierre (APE) | 4 | mardi | CE2 > CM2 | 618,00€ |
| Structure | Thème | Période | Jour | Public | Proposition de subvention |
| Compagnie AtlAtl (23150 Saint Hilaire La Plaine) | création école théâtre itinérante (AEL) | d'octobre 2017 à juin 2018 | stages petites vacances scolaires et week-end | de 6 à 12 ans | 4 083,10 € |

M. Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer en faveur de l'attribution de ces subventions conformément à l'enveloppe prévisionnelle dédiée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

→ Décide d'attribuer les aides précitées conformément à la proposition de la commission « Culture et Vie associative »

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.